

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2007

Dans le respect de l'Article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée délibérante doit examiner les orientations budgétaires qui seront honorées dans le cadre du Budget Primitif de l'Exercice concerné, qui engagera seul la Municipalité ; le Débat d'Orientations Budgétaires (ou D.O.B.) demeurant, toutefois, une formalité substantielle incontournable, eu égard à l'étape essentielle de la vie communale qu'il constitue, dans le cycle budgétaire annuel des Collectivités Territoriales, en soit la première étape de ce cycle ...

Le Débat permettra à l'Assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du Budget Primitif 2007, tout en étant informée sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité depuis 2006, avec la possibilité offerte aux élus, dans leur ensemble, de s'exprimer sur celle-ci.

EMPLOI, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDARITÉ CONSTITUERONT LES ORIENTATIONS FONDAMENTALES DE NOTRE COLLECTIVITE EN 2007 ...

A Ces trois orientations reposent, pour partie, sur les enjeux du nouveau développement urbain en cœur d'agglomération :

- ① Revitalisations urbaines, liées non seulement à la réalisation de la ZAC du Camp de Royallieu, mais aussi à celle à venir du site du 25^{ème} R.G.A., en cours de définition.
- ② Restructurations urbaine et architecturale impulsées autour des travaux de la nouvelle bibliothèque Saint-Corneille, et de ceux du Mémorial de l'Internement et de la Déportation ...

③ **Rénovation urbaine du Clos des Roses** : Le Projet de Rénovation Urbaine (P.R.U.) sera présenté, suite à l'approbation de la Réunion Technique Partenariale, lors d'un prochain comité d'engagement, en vue d'obtenir le concours financier de l'ANRU, sans oublier nos partenaires financiers locaux dont l'Agglomération de la Région de COMPIEGNE (A.R.C.), notamment.

B **L'année 2007 ne sera donc pas une année de transition, mais bien encore une année de concrétisation d'équipements, fidèle à la dynamique impulsée depuis 2001, au service des habitants de COMPIEGNE et de son bassin de vie.**

Le nouveau développement urbain contribuera à l'insertion économique et sociale, au développement personnel avec la réduction des différences, et au développement durable ; **ces perspectives reposent en particulier sur :**

① **La signature d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (ou C.U.C.S.)** pour lequel la Ville de COMPIEGNE percevra en 2007, au titre d'un partenariat spécifique avec l'Etat, une inscription budgétaire de près de 120.000 €uros, permettant ainsi un soutien à l'emploi et à l'animation dans les quartiers situés en Zone Urbaine Sensible (*Clos des Roses élargi*) ou dans les quartiers périphériques (*Quartier de la Victoire, Vivier Corax*).

② **Le respect des obligations contenues dans la Charte Nationale d'Insertion de l'A.N.R.U.**, intégrant dans le Cahier des Charges d'Appel d'Offres des constructeurs publics et privés, le recours à une main d'œuvre de proximité.

Cette charte est liée au dossier de Rénovation Urbaine du Clos des Roses, dans lequel l'A.N.R.U., notamment, mais aussi la Caisse des Dépôts et Consignations, apporteront une large contribution financière à la réalisation de l'ensemble du projet, la Ville de COMPIEGNE bénéficiant des apports financiers relatifs aux interventions sur le domaine public communal et au fonctionnement global de l'opération.

Le développement personnel ne sera donc pas exclu dans les deux opportunités citées, aux fins de lutter contre toutes les différences et discriminations : amélioration de l'accès à la recherche d'emploi, prise en compte des handicaps et des contraintes, amélioration de l'intégration ..., et ce, en profitant de la nouvelle dimension urbaine et sociale, avec également les réalisations d'une résidence sociale et d'une maison-relais boulevard Gambetta.

③ **Quant au développement durable**, les efforts en ce sens seront poursuivis, tant en termes d'aménagements opérationnels (*politique HQE, maîtrise énergétique, lutte contre les ruissellements, respect de la trame arborée ...*), qu'en termes de programmation, avec l'approfondissement de notre «AGENDA 21» en relation avec celui de l'A.R.C. notamment.

- **la préservation de l'environnement, et l'accentuation des liens solidaires** (*guichet unique petite enfance, transports intercommunaux*) entre les différents territoires et leurs habitants.

C Une situation financière – bilan 2006 et perspectives 2007 – oscillant entre solidarité et performance avec l'apport indéniable du budget de la Ville de COMPIEGNE à la vie économique et sociale...

① Le contexte de la Loi de Finances et des ressources liés à l'intercommunalité :

Les Collectivités Locales devraient bénéficier pour une année supplémentaire **du maintien du contrat de croissance et de solidarité**, qui régit l'évolution des principaux concours financiers de l'Etat aux Collectivités Locales, fondés sur une inflation prévisionnelle de + 1,8 % pour 2007, et sur une évolution en volume du P.I.B. de + 2,25 % en 2006, l'indexation du contrat s'élèverait à + 2,22 % en 2007 (contre + 2,28 % en 2006), et celle de la Dotation Globale de Fonctionnement à + 2,55 % par rapport à 2006. La D. S. U .serait comprise entre 1 336 098 et 1 5526 569 €.

Quant à la réforme de la Taxe Professionnelle, votée en Loi de Finances pour 2006 pour une mise en œuvre en 2007, elle permettra bien d'alléger les charges des entreprises sans pénaliser celles des Collectivités dont les taux n'auront pas augmenté de façon déraisonnable.

Il convient de rappeler ici que, depuis l'avènement de l'A.R.C., **la Taxe Professionnelle Unique constitue l'une des trois ressources financières et fiscales de l'intercommunalité**. Par conséquent, et depuis la délibération du Conseil Communautaire de l'A.R.C., le 15 Décembre 2005, la VILLE de COMPIEGNE percevra une nouvelle fois en 2007, une attribution de compensation de près de 11,5 millions d'€uros.

Par ailleurs, la Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.), représentant la redistribution aux communes d'une fraction de l'augmentation de la D.G.F. s'élèvera, selon les critères 2007, pour COMPIEGNE, à 405.559,80 €uros.

② Les principaux indicateurs financiers du bilan annuel 2006 à COMPIEGNE, en comparaison du contexte général des Collectivités Territoriales, avec la recherche des mêmes objectifs pour 2007 ...

a) ⇒ La Ville de COMPIEGNE s'est inscrite dans les grandes tendances 2006 des budgets primitifs des Collectivités Locales :

- **Une hausse peu sensible du volume budgétaire** (de 1.440,83 €uros par habitant en 2004, à 1.465,79 €uros en 2005 et 1.473,84 €uros en 2006 au titre du budget global) ;
 - **Une stabilisation des dépenses de gestion ;**
 - **Une pression fiscale modérée et maîtrisée ;**
 - **L'affirmation récurrente du rôle majeur de l'investissement public local**, et ce, à l'image de l'ensemble des Collectivités Locales qui ont assuré plus de 70 % de l'investissement public en 2006 ... Cette nouvelle progression s'inscrit dans le respect des promesses engagées en début de mandature.
-
- **Les charges de personnel** ont connu, toutes communes confondues, au niveau national, une croissance de 3,3 % en 2006, contre 3,8 % en 2005, modération qui résulte, en partie, de l'achèvement des transferts de personnels vers l'intercommunalité.

A COMPIEGNE, au regard du bilan annuel 2006, elles ont représenté 56,50 % des dépenses réelles de fonctionnement (avec une progression de + 5,02 % en 2006 du poste de rémunérations du personnel notamment, par rapport à 2005).

La création de services mixtes intercommunaux à l'A.R.C., par un transfert de personnels techniques de la Ville de COMPIEGNE, avait représenté une nouveauté en 2005, pour 2006 ; en 2007, l'opportunité de transférer une partie du Service de l'Urbanisme actuel (soit 3 personnes) sera effective au 1^{er} Octobre.

- A l'échelle nationale globale, **la hausse de la fiscalité a été nettement moindre pour le secteur communal**, en comparaison des Régions et des Départements.

Dans ce contexte, **la Ville de COMPIEGNE**, hormis l'évolution mécanique des bases, poursuivra sa volonté de stabilisation en 2007.

- **Le poste des dotations et participation globales de l'Etat**, bouleversé profondément en 2004 avec l'élargissement du périmètre de la Dotation Globale de Fonctionnement notamment, avait vu, en 2005 et 2006, l'augmentation des concours financiers concernés par la prorogation du contrat de croissance et de solidarité ; **entraînant pour COMPIEGNE en 2006**, par rapport à 2005, une progression de 1,48 % de la Dotation Globale de Fonctionnement, avec une augmentation de 31,08 % en 2006 de la Dotation de Solidarité Urbaine, pour un montant de 1.272.474 €uros, sans oublier les péréquations financières, dont la D.S.C., issues de l'Intercommunalité

L'évolution des dotations et participations sur 4 ans est retracée dans le tableau ci-après :

	2003	2004	2005	2006
D.G.F.	7.747.662	13.543.262	8.058.642	8.177.526
D.S.U.	812.693	852.765	970.784	1.272.474
COMPENSATIONS FISCALES ETAT .	7.266.724	1.764.124	1.602.871	1.555.547
COMPENSATIONS A.R.C.	-	-	11.476.492	11.476.492
D.S.C.	-	-	374.474	407.410
Fiscalité Locale	22.661.480	23.693.330	17.384.942	18.087.843
TOTAL	38.488.559	39.853.481	39.868.205	40.977.292

- **La capacité d'épargne des Collectivités** avait permis à celles-ci de continuer à investir en 2005. A COMPIEGNE, la capacité d'épargne s'est maintenue globalement en 2006.
- **Quant à la dette**, la Ville de COMPIEGNE a poursuivi en 2005 et 2006 son rythme de désendettement après une nouvelle renégociation d'une partie de celle-ci, courant 2005, et nous pouvons constater une nette amélioration depuis 2001, car nous sommes passés d'une dette en capital de 37.142.442 €uros au 1^{er} Janvier 2001 à 32.721.500 €uros au 1^{er} Janvier 2006, avec les remboursements d'annuités suivants :

EXERCICES	REMBOURSEMENT CAPITAL	REMBOURSEMENT INTERETS	ANNUITES
2006	3.214.560,19	1.003.422,19	4.217.982,38
2005	4.159.621,21	1.156.854,39	5.316.475,60
2004	4.130.453,26	1.321.206,28	5.451.659,54
2003	5.039.676,36	1.572.402,41	6.612.078,77
2002	5.049.406,88	1.791.462,87	6.840.869,75

Ce désendettement significatif enregistré depuis 2001 a permis de supporter au mieux la poursuite des grands investissements engagés (en deux temps 2001-2004 / 2005-2007), et qui verront la totalité de leur réalisation s'achever au cours de l'année 2007.

b) ⇒ LE CONTEXTE FINANCIER PLUS SPECIFIQUE DE LA VILLE DE COMPIEGNE : PERSPECTIVES POUR 2007 :

• La DETTE :

EXERCICE 2007	REMBOURSEMENT CAPITAL	REMBOURSEMENT INTERET	ANNUITE
	3.295.323,03	1.154.036,40	4.449.359,43

Comme chaque année, la prise en compte du ratio DETTE/POPULATION, reste un indicateur expressif.

Ainsi, la Ville de COMPIEGNE se caractérise encore par un niveau d'endettement inférieur à la moyenne constatée dans les villes de même importance démographique :

ENDETTEMENT (en Euros/Habitant)	
COMPIEGNE (B.P. 2006)	Villes de 20 à 50.000 Hbts appartenant à une Communauté de Communes
755	1019 (année 2005) (*)

(*source : Ministère de l'Intérieur)

- L'Autofinancement disponible, malgré les aléas des subventions, demeure significatif, et ce, grâce à une maîtrise conjointe des dépenses de fonctionnement :

▪ 2001 ...	5.354.314 €
▪ 2002 ...	5.432.678 €
▪ 2003 ...	5.119.723 €
▪ 2004 ...	4.181.275 €
▪ 2005 ...	3.434.786 €

▪ 2006...	3.772.975€
-----------	------------

c) ⇒ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

CHARGES DE FONCTIONNEMENT (€/Hbts)	
COMPIEGNE (B.P. 2006)	Villes de 20 à 50.000 Hbts
1 072	1 105 (année 2006) (*)

(* Ministère de l'Intérieur)

L'évolution au cours de ces cinq dernières années confirme la relative stabilisation dans ce domaine, avec un effort particulier en 2004 et 2005, et un effort à poursuivre en 2007 :

(en millions d' Euros)	2002	2003	2004	2005	2006
Dépenses de Fonctionnement (*)	20,63	20,71	20,57	20,88	22,97
Taux de Croissance	+2,74 %	+ 0,4 %	- 0,67 %	+ 0,31 %	+ 1 %

(*) Hors salaires, charges sociales, autofinancement

Par ailleurs, les **dépenses salariales** demeureront contraintes en 2007.

En 2006, la Direction des Ressources Humaines a achevé l'étude relative à la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, l'apport d'un cabinet spécialisé ayant permis, dès la fin de 2005, l'approfondissement de cette démarche. En 2007, un regard tout particulier sera porté notamment sur l'optimisation des formations.

d) ⇒ **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (impacts sur la fiscalité)**

Le poids de la fiscalité par habitant sera maîtrisé en 2007, comme les années antérieures.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
FISCALITÉ : %d'évolution des taux	+ 0 %	+ 1 %	+ 0 %	+ 2,5 % impôts ménage + 3,75 % Taxe Professionnelle	Taux ménage + 1,5 %	+ 1 %

Données en EUROS /Habitant	Moyenne des 40 villes de 35 à 50.000 Hbts (B.P. 2005) (*)	COMPIEGNE (B.P. 2005)	Différence	Moyenne des 40 villes de 35 à 50.000 Hbts (décembre 2006) (*)	COMPIEGNE (B.P. 2006)	Différence
PRODUIT DES IMPOSITIONS DIRECTES	450	401	- 10,89 %	492 (*)	416	- 15,45 %

Passage en Communauté d'Agglomération au 01/01/2005 (plus de produit Taxe Professionnelle)

(* Enquête de DEXIA Crédit Local --Communes appartenant à une Communauté de Communes)

D LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2007

① **Quantitativement**, pour 2007, les orientations budgétaires s'appuieront sur :

- ❖ **Un budget d'investissement** qui se situera autour de 15 à 16 M€, augmenté de 3.111.445,75 Euros, destinés au remboursement de la dette.
- ❖ **Un appel à l'emprunt** compris entre 7 et 9 M €, en forte augmentation par rapport aux années précédentes, en raison de l'achèvement des grands projets.

② **Qualitativement**, cette année encore :

- ❖ **L'implication de tous sera sollicitée** ... élus et fonctionnaires, notamment en termes de développement durable : maîtrise des dépenses d'achats, adoption d'une charte interne des comportements (maîtrise des consommations énergétiques, maîtrise des « consommables », maîtrise des appels d'offres «fournitures», notamment ...)

③ Dans ce contexte général, les propositions budgétaires présentées seront réparties selon les grandes orientations suivantes ...

A. EN INVESTISSEMENT

a) Les grandes opérations «fils conducteurs», débutées dès 2006, en l'occurrence,

- *Dans le domaine culturel :*
 - l'achèvement des travaux de restructuration de la Bibliothèque Saint-Corneille, et une inscription budgétaire de 3.200.000 Euros, prévue au prochain B.P.
 - La réalisation du Mémorial de l'Internement et de la Déportation (3.000.000 Euros).
- *Dans le domaine de la voirie,* stricto sensu, il faut retenir le début des travaux, prochainement, du Carrefour de l'Abbaye, comportant une participation financière de la ville importante :
 - 797.500 Euros au titre de l'aménagement routier
 - 100.000 Euros au titre des espaces verts liés.

Soit une première mobilisation financière nécessaire au B.P. 2007 de près de 7.097.000 Euros.

- la poursuite de l'équipement de la Z.A.C. du Camp de Royallieu, en première tranche d'aménagement, sachant que la deuxième tranche sera lancée, dès la cession par l'Etat, du reliquat foncier lui appartenant.

b) Concernant les projets de moindre envergure, mais dont l'importance est essentielle, au quotidien, en termes de Service Public et d'amélioration de l'accueil au public,

il faut souligner :

- ***Dans le domaine du scolaire et de la famille :***
 - **L'ouverture fin Janvier de la cantine scolaire «Philéas Lebesgue»,** et la réflexion à intervenir en 2007, concernant la cantine du groupe scolaire «Robida». Il est à souligner également, dans ce domaine du soutien aux familles, la mise en place, par la Ville, du «Guichet Unique Petite Enfance», pour faciliter les inscriptions dans les structures de la petite enfance.
 - **L'aménagement de l'extension de la Crèche Sainte-Elisabeth** sur le site de la «Mare Gaudry» à hauteur de 25.000 €uros (en report 2006).

- ***Dans le domaine culturel :***
 - La nouvelle Bibliothèque Saint-Corneille, sera dotée, **à hauteur de 100.000 €uros, de livres et de CD rom.**

- ***Dans le domaine sportif, la dynamique liée à l'inauguration du Stade d'Athlétisme, avec également l'arrivée d'une étape du TOUR DE FRANCE, le 10 Juillet prochain, sera entretenue, par :***
 - **la réalisation tant attendue des travaux sur les terrains du «Tennis Pompadour», avec une contribution de la Ville de 413.000 €uros,** à rattacher à l'apport principal de 1 M € par l'A.R.C.
 - **Le stade Paul Cosyns ne sera d'ailleurs pas en reste :**
 - 150.000 €uros aideront à la **restructuration du terrain d'honneur,**
 - Et 144.000 €uros permettront l'éclairage du **nouveau terrain synthétique.**

- **Dans le domaine de la voirie :**
 - la poursuite de la réalisation des travaux relatifs à la piste cyclable du **Boulevard des Etats-Unis** sera possible par un investissement (en 2^{ème} tranche) de près de 400.000 Euros.

- **dans le domaine des interventions sociales,** en écho à la vie associative et à l'animation des quartiers, force sera de constater :
 - la réalisation des deux «cyber-espaces» de Bellicart et de Pompidou, rendue possible par un investissement de l'ordre de 100 000 Euros, avec une partie des crédits reportés de 2006.

- **Dans le domaine de la sécurité:**
 - 95.000 Euros permettront d'achever la mise en place de l'équipement de vidéo-surveillance, en centre-ville, puis, à terme, à la gare).
 Cette installation concourt indiscutablement à la sécurité des biens et des personnes.
 Signalons, à cet égard, concernant les chiffres compiègnois de la délinquance (ville seule) :
 - Une baisse de - 9 %, entre 2005 et 2006, quant à la délinquance de voie publique (D.V.P.) ;
 - Une baisse de - 5,28 %, entre 2005 et 2006, quant à la délinquance générale.

- **Enfin, dans le domaine des Services Généraux,** et afin de mieux répondre à une meilleure cohérence de répartition des locaux administratifs et techniques entre la Ville et l'A.R.C., au sein même de l'Hôtel de Ville.
 - l'affectation d'une enveloppe budgétaire de 460.000 Euros qui permettra d'aménager au mieux les combles de l'Hôtel de Ville.

c) Enfin, les programmations annuelles ou pluriannuelles indispensables à la préservation du patrimoine bâti ou routier communal) ne seront pas oubliées ...

De telles programmations restent incontournables aux fins d'assurer, même au travers d'inscriptions financières plus modestes, un «*fonds de roulement* d'interventions peu spectaculaires, mais essentielles au maintien à niveau des équipements et du patrimoine bâti ou des V.R.D. de notre Cité.

Aussi, nous retrouverons, pour l'année 2007, notamment,

o *Dans le domaine scolaire :*

- le programme annuel de travaux dans les écoles du 1^{er} degré estimé à 40.000 Euros ; et le programme annuel de sécurité (30.000 Euros) ;
- les réfections des cours d'écoles (estimées à 70.000 Euros) ;
- le programme pluriannuel sur réseaux d'eau estimé à 15.000 Euros (changement des canalisations en plomb).

o *Dans le domaine culturel :*

- le programme annuel de travaux à l'Espace Jean Legendre estimé à 15.000 Euros (sans oublier les 29.000 Euros de sonorisation) ;
- le programme de travaux au Conservatoire de Musique, estimé à 9.000 Euros (après l'effort consenti en 2006 sur la climatisation) ;
- la restauration des collections au Musée (soit 20.000 Euros).

o *Dans le domaine sportif :*

- Une deuxième tranche de travaux, après celle de 2006, sur les pontons du Sport Nautique Compiègnois estimée à 36.000 Euros (sans oublier les huisseries à hauteur de 15.000 Euros).
- Entre autres travaux également, la sonorisation modulaire, à hauteur de 24.000 Euros, du Stade d'Athlétisme et du Grand Parc, viendra compléter les travaux pluriannuels correspondants.

o *Dans le domaine des interventions sociales :*

- **Les travaux sur les foyers**, privilégieront cette année, la réfection des combles du Foyer Pasteur, soit un complément de 40.000 €uros dans une optique pluriannuelle.

o *Dans le domaine de l'aménagement et des Services Urbains / Environnement, concernant les espaces verts et jardins :*

- **Le programme annuel des clôtures** sera certainement couvert à hauteur de *50.000 €uros*, au même titre que les besoins estimés pour **la réfection des sentes piétonnes**, soit *50.000 €uros* également.

- **Concernant l'éclairage public** : le programme annuel de rénovation exige *160.000 €uros* de mobilisation financière, sans oublier le besoin exprimé de *70.000 €uros* concernant l'équipement en feux tricolores (rappelons que la Ville dispose de plus de 180 Kms de voiries ...).

- Par conséquent, les programmes annuels liés à la voirie figurent toujours parmi les plus conséquents :

- **Programme annuel (courant) de voirie**, estimé à *450.000 €uros* ;
- **Programme annuel de trottoirs**, estimé à *300.000 €uros* ;
- **Programme annuel pour handicapés**, estimé à *50.000 €uros* ;
- **Programme pluriannuel de renforcement des berges** (enrochement estimé à *100.000 €uros*).

- **En aménagement (paysager)** soulignons les *600.000 €uros* nécessaires, en première estimation, à la poursuite des acquisitions de maisons, Rue de l'Oise, dans un cadre pluriannuel, aux fins de permettre la réalisation de la «coulée verte» des Bords de l'Oise.

- **Dans les Services Généraux**, citons la fonction «Informatique», , qui nécessitera *120.000 €uros* en termes d'acquisition de logiciels et de matériels, avec les câblages correspondants.

B. EN TERMES DE FONCTIONNEMENT

Il convient de souligner surtout l'ensemble des actions liées à la solidarité, et plus globalement à l'animation des quartiers, avec le soutien important apporté par la Ville au milieu associatif.

Ainsi, en 2006, les subventions aux Associations ont représenté un soutien de 3.761.470 Euros, pour 245 associations, tous domaines confondus.

En 2007, les demandes répertoriées, concerneront au moins autant d'associations et nécessiteront sensiblement la même inscription budgétaire.

- En matière de DÉPENSES de PERSONNEL, la VILLE doit faire face à une augmentation de la masse salariale pour tenir compte des récentes mesures prises par le Gouvernement en faveur des agents de Catégorie C, en vue de la revalorisation de leur carrière.

Parallèlement, le Budget 2007 tiendra compte, d'une part, de l'augmentation de 0,8 % du traitement des fonctionnaires, à compter du 1^{er} février et, d'autre part, de 0,20 % supplémentaire applicable aux employeurs pour la cotisation versée au Fonds National d'Aide au Logement.

Enfin, la VILLE poursuivra sa politique de recrutement de nouveaux agents, en particulier pour les besoins du fonctionnement de la nouvelle Bibliothèque Saint-Corneille et de la Crèche de la Mare Gaudry, sans oublier que les agents bénéficiaires de contrats aidés arrivant à échéance, verront leur situation se professionnaliser.

- En matière de dépenses courantes, la VILLE apportera à l'Agglomération de la Région de COMPIEGNE sa participation financière à la réalisation des bassins tampons dont les travaux des deux premiers ouvrages ont débuté fin 2006.

Afin de contenir à un niveau raisonnable les DÉPENSES de FONCTIONNEMENT à caractère général, il sera demandé aux Services municipaux le maintien de l'effort en matière de gestion des fonds publics.

CONCLUSION

L'année 2007 constituera un point-clé du mandat, pour la Ville de COMPIEGNE dans le respect des objectifs recherchés depuis 2001, pour faire de notre Cité, une ville moyenne agréable à vivre, forte de ses diversités.